

Périscolaire : derrière le scandale des violences sexuelles, un secteur en manque de projet politique ?

Publié : 3 septembre 2026, 15:50 CEST



Rassemblement organisé par l'association de parents Protégeons nos enfants, à Biarritz, dans les Pyrénées-Atlantiques, le jour de la rentrée scolaire 2026, dans le cadre d'une marche contre les violences sexuelles à l'école et dans les structures périscolaires. Gaizka Iroz/AFP

<https://theconversation.com/periscolaire-derriere-le-scandale-des-violences-sexuelles-un-secteur-en-manque-de-projet-politique-290797>

L'ESSENTIEL

- Depuis 2025, une vague de révélations de violences sexuelles secoue le périscolaire (garderie, accueil des enfants après la classe...).
- Le scandale a mis en lumière des failles dans le recrutement et la formation des animateurs.
- Mais le secteur ne souffre-t-il pas, avant tout, d'un désintérêt collectif qui freine son cadrage et donc sa régulation ?

Les violences sexuelles perpétrées dans le périscolaire ont été révélées par la presse à partir de l'automne 2025, à la suite de la mobilisation de collectifs de parents et sur fond de campagne électorale municipale, à Paris en particulier où, en septembre 2026, 200 affaires sont en instruction, mais d'autres faits signalés ailleurs en France témoignent de l'ampleur nationale du phénomène. Ces affaires ont attiré l'attention sur un secteur souvent méconnu.

Dans les reportages télévisés, les articles de presse, voire les ouvrages d'actualité, c'est l'indigence de cette prise en charge des enfants qui a été pointée : indigence des organisateurs qui n'ont pas su détecter les comportements déviants, indigence des politiques publiques qui ne proposent ni cadre réglementaire solide, par exemple en matière de diplômes requis, ni moyens budgétaires, indigence enfin des encadrants eux-mêmes dont l'incompétence s'expliquerait par la faiblesse des qualifications et par la précarité des emplois.

Face au scandale, le remède souvent évoqué est celui de la formation, en particulier à la prévention des violences sexistes et sexuelles. Si personne n'en conteste l'importance, il est douteux qu'il suffise à résoudre l'ensemble des difficultés d'un secteur qui souffre d'une longue indifférence collective – y compris de la part de la recherche.

Pourtant, en 2024, près de 9 enfants sur 10 le fréquentent (86 % lors de la pause méridienne, 56 % lors de l'accueil du soir). Plus de 95 % des familles biactives ou monoparentales y ont recours au total. Dépasser l'indifférence qui entoure le périscolaire suppose d'interroger les orientations que l'on donne à ce temps dans l'éducation des enfants. C'est l'une des conditions indispensables pour organiser et réguler les pratiques des intervenants.

Des temps éducatifs hors de la classe

Le périscolaire est fait d'héritages multiples, qui se résument aujourd'hui à la garderie du matin, au temps de la pause méridienne et aux activités d'après la classe qui peuvent allier soutien scolaire, loisir et garderie. Les encadrants sont pour l'essentiel des animateurs, en l'occurrence surtout des animatrices.

Son aspect actuel doit beaucoup à la loi Peillon dite de « refondation de l'école » (2013), qui comprenait une réorganisation des rythmes scolaires, avec une organisation de la semaine scolaire sur quatre jours et demi, permettant un ajustement des temps d'enseignement aux rythmes de l'enfant et libérant ainsi, à durée d'enseignement constante, une demi-journée pour d'autres activités.

Le périscolaire n'occupait qu'une place marginale dans l'esprit des concepteurs de la loi. Pourtant, celle-ci l'a profondément transformé, malgré le retour à la semaine de 4 jours dans une majorité de communes après 2017. L'évolution des effectifs accueillis dans ce nouveau cadre a été spectaculaire : le nombre de places a doublé par rapport à 2013.

Les médias ont suffisamment décrit les conséquences de cette explosion de la demande de la part des familles : des financements insuffisants, dont une bonne partie pèse sur les collectivités, ce qui engendre des emplois précaires et morcelés qui suscitent peu de candidatures, et conduit alors à en rabattre sur les qualifications ou même les contrôles, parfois les plus élémentaires, lors des embauches.

Mais on sous-estime la dimension plus qualitative de ces transformations. La loi Peillon a institutionnalisé l'idée d'un temps éducatif à l'école en dehors de la classe, pris en charge par des personnels autres que les enseignants. Plus important, la réforme crée des projets éducatifs de territoire (PEDT), qui viennent donner un cadre administratif à la collaboration éducative locale et qui génèrent la nécessité de mettre en cohérence les temps éducatifs. Les collectivités locales qui s'en sont saisies se sont tournées vers les acteurs avec lesquelles elles travaillaient de longue date, c'est-à-dire pour l'essentiel le secteur de l'animation. Se pose dès lors la question de la capacité de ce secteur à prendre en charge les enfants dans ce nouveau cadre.

Désintérêt et manque de moyens

Le périscolaire souffre d'un désintérêt qui s'explique par sa position dominée dans la hiérarchie des instances qui encadrent les enfants. Les attentes éducatives qui y sont attachées restent faibles, contrairement à celles qui pèsent sur l'école ou sur les activités sportives et culturelles.

Une enquête menée en Indre-et-Loire auprès des parents le confirme : pour eux, le périscolaire répond avant tout à un besoin de garde, et c'est d'autant plus vrai dans les milieux favorisés. Et pour les enseignants, il s'est résumé souvent, depuis les années 1980, à l'arrivée dans l'espace scolaire de nouveaux personnels, souvent perçus comme des intrus.

Bien que le secteur de l'animation ait tenté d'y importer ses conceptions éducatives, la mise en application de la réforme a assigné ces nouveaux intervenants, au mieux, à des formes d'ouverture culturelle plus ou moins reliées à l'action des enseignants, au pire, et en réalité le plus souvent, à des fonctions de surveillance et d'occupation. Les reléguer, selon une opposition ancienne, à la garde des enfants plutôt qu'à leur éducation entraîne des logiques de recrutement et de formation plus permissives.

Malgré tout, de nombreuses solutions ont été proposées. La nécessité de former les intervenants périscolaires a émergé dès la mise en œuvre de la réforme de 2013, à travers des réflexions sur la possibilité de rapprocher certaines formations ou certains statuts (notamment celui des animateurs et des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles, ATSEM) pour à la fois répondre aux besoins de main-d'œuvre, lutter contre la précarité des emplois et aller vers une certaine qualité éducative.

Il existe, par ailleurs, une filière de diplômes professionnels de l'animation, délivrés par le ministère de la jeunesse et des sports ou celui de l'enseignement supérieur. La généralisation des projets éducatifs de territoire vient d'être recommandée par le comité de filière animation, la mise en place de chartes et d'outils permettant de lutter contre les violences sexistes et sexuelles remonte à deux ans.



Regarder sur

« Un métier en quête d'un vrai statut » (France 3 Nouvelle-Aquitaine, 2021).

Tout cela suppose volontés politiques et moyens, mais les deux manquent tout autant : l'État s'étant définitivement retiré du financement en 2025, la gestion du périscolaire repose sur les collectivités locales et les caisses d'allocations familiales (CAF). Elle est, de fait, souvent mise en œuvre par les associations d'éducation populaire, dépendantes des subventions.

D'un territoire à l'autre, c'est l'hétérogénéité qui domine, générant des inégalités tributaires des volontés politiques plus ou moins construites et affirmées.

Soutien à l'école ou temps de découverte ?

En définitive, si l'on admet que surveiller les enfants ne suffit pas, le problème se situe bien au niveau des fonctions que le débat public et les politiques éducatives parviendront à attribuer au périscolaire. Mais ce débat peine à sortir des cercles professionnels. Pour schématiser, au moins deux conceptions s'opposent.

La vision « scolaire » consiste à considérer le périscolaire comme un soutien de l'école, voire une forme de suppléance au travail des enseignants. Ces temps seraient consacrés à la remédiation des savoirs scolaires. C'est le cas lorsque l'action d'intervenants spécialisés ou d'animateurs est intégrée au projet d'école ou à celui de la classe, ou lorsque les situations de difficultés scolaires sont traitées par des dispositifs comme les contrats locaux d'accompagnement à la scolarité (Clas).

À lire aussi : Loisirs et vacances : les enfants doivent-ils toujours apprendre quelque chose ?

La seconde perspective – celle du loisir éducatif – est plutôt portée par les associations d'éducation populaire qui revendiquent, souvent en opposition avec l'école, des temps d'épanouissement, de découverte, de construction de l'autonomie s'appuyant sur la tradition de l'éducation par les loisirs.

Des objectifs nécessaires au cadrage des compétences

Ces façons d'envisager le périscolaire gagneraient à être mises en débat. Ce n'est qu'en constituant les temps périscolaires comme enjeu social que l'on parviendra à en définir les orientations, qui sont indispensables pour circonscrire les compétences des intervenants.

Pour l'heure, la quasi-absence d'orientation conduit à confondre compétences et qualités individuelles : la bonne volonté, le goût voire la passion du travail avec les enfants qui motivent des formes de dévouement, le bon sens qui permet, presque magiquement, d'adopter des formes d'autorité « adaptée » ou des relations « bienveillantes », etc.

Que faire, dans ces circonstances, lorsque des façons de faire, perçues comme des façons d'être, dérogent, questionnent voire interpellent ? Au nom de quoi sa propre expérience ou les usages habituels seraient-ils des modèles puisqu'il ne s'agit, après tout, que de « garder » des enfants ? On comprend dès lors que cette situation puisse ouvrir la voie à des recrutements fondés sur l'expérience (avoir des enfants), mais aussi à des pratiques déviantes (maltraitance, violences éducatives...) dont les violences sexuelles ne sont que l'intolérable pointe émergée.

Jérôme Camus

Maître de conférences en sociologie - Education, animation socioculturelle, enfance, jeunesse, famille, Université de Tours

Laurent Besse

maître de conférences en histoire contemporaine, Université de Tours

DOI

<https://doi.org/10.64628/AAK.ya45aarp6>